

Séance du 27 janvier 2003

1°) Compte Administratif 2002

Présents : ANE François, BERTHOUMIEUX Jacques, GALIN Jean-Pierre, RIEU Patrice, ROSSELL Jean-Michel, SOUQUET Vincent, CHARRUE Gaëlle.

Le bilan d'exécution du budget 2002 donne les résultats d'ensemble suivants :

	Dépenses en €	Recettes en €	Résultat en €
Fonctionnement	268 180,83	340 079,57	+ 71 898,74
Investissement	240 294,48	370 537,40	+ 130 242,92

En tenant compte du solde d'investissement de 2001 (déficit de - 102 508,04) imputé au compte D001)

Le bilan de la section d'investissement s'établit finalement à :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	342 802,52	370 537,40	+ 27 734,88

Si les recettes sont légèrement supérieures au niveau attendu, c'est la maîtrise des dépenses qui a permis d'atteindre ces résultats positifs.

Sous la présidence de l'adjoint chargé des finances, F ANE, Monsieur le Maire s'étant retiré, le compte de gestion 2002 est soumis au vote : Adopté à l'unanimité (6/6)

2°) Premières propositions pour le budget 2003 : Section de fonctionnement

Monsieur le Maire propose un montant des dépenses (voir annexe jointe) égal à **319 863,52** € en incluant le reversement à la section d'investissement pour un montant de 35 945,00 € équivalent au remboursement du capital des emprunts.

Les charges de personnel s'élèveront à 88 020 €, les intérêts de la dette à 28 332,00 €
Le montant des subventions versées aux associations sera de 36 817 € (voir liste jointe)

Les recettes s'élèveront à **314 893,00 €**, l'équilibre étant réalisé avec 4 970,52 € d'affectation du résultat de l'année précédente.

Le prix de l'eau est défini comme suit pour **2003** :

Prix du m3.....> **0,38 €** (inchangé)

Abonnement (forfait entretien réseau) :

Particuliers = **10 €**

Collectifs = **10 € x nombre** de logements

Commerces = **20 €**

Professionnels hôtellerie et restauration = **40 €**

Colonies / Village de vacances = **100 €**

Adopté à l'unanimité

Le prix de l'assainissement est défini comme suit pour **2003** :

Partie fixe = **52 €**

Partie variable = **0,27 € le m3**

Taxe de raccordement = **534 €**

Adopté à l'unanimité

Vote des Taux d'imposition :

	Taux voté	Evolution / 2002
Taxe d'habitation	3,07	+ 2,3 %
Foncier bâti	9,01	Inchangé
Foncier non bâti	35,33	+ 2,5 %
Taxe professionnelle	14,49	Inchangé

Le conseil adopte à l'unanimité la section de fonctionnement du BP 2003.